

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FONT ROMEU ODEILLO VIA

L'an deux mille DIX NEUF,

Le VINGT ET UN MARS à DIX HUIT HEURES,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de la Mairie sous la présidence de Jean-Louis DÉMELIN, Maire

Date de la convocation : 15 Mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 (jusqu'au point 8)
: 16 (du point 9 au point 24)
: 15 (à partir du point 25)
Ayant pris part aux délibérations : 16 (jusqu'au point 8)
: 18 (à partir du point 9)

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Louis DÉMELIN, Maire

Messieurs Michel SARRAN, Jean-Luc CARRERE, Mesdames Katell MATET, Carole BRETON, adjoints, Messieurs, Mesdames Yvette IGLESI, Bruno ROBERT, Jean-Michel LATUTE, Daniel VERGES, Michel RIFF (jusqu'au point 24), Martine PIERA, Nicole LESAVRE, Turenne CHAUSSE, Jean-Louis SARDA, Pascal TISSANDIER, Jean Claude CÔ.

Absente excusée : Annick BAUDCHON.

Avaient procuration : Jean-Louis DÉMELIN (à partir du point 9) de Natalie LUQUIENS, Michel SARRAN de Marie-Jeanne RIVOT, Jean-Michel LATUTE (à partir du point 25) de Michel RIFF.

DEL-2019-030- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU TRESORIER DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE DE LA RESTAURATION D'ALTITUDE (Budget 226)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recettes à recouvrer et l'état des restes à payer pour :

- le budget annexe de la Régie Municipale de Restauration d'Altitude.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus – indiqués ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la R.M.R.A. en date du 21 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré, DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part de sa part ni observation ni réserve.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

ADOpte le vote du compte de gestion 2018 du trésorier de la commune pour le budget annexe de la régie municipale de la restauration d'altitude.

Fait à FONT ROMEU ODEILLO VIA le 22 Mars 2019

Le Maire,
Jean-Louis DÉMELIN

